



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Groupe de Travail Prélèvement à la source du 23 février 2017

Le groupe de travail concernant le prélèvement à la source (PAS) s'est tenu le jeudi 23 février 2017. Dans sa déclaration liminaire, la CFTC a relayé l'inquiétude des agents face à cette réforme et la surcharge de travail que celle-ci va amener dans des services déjà au bord de la rupture. La CFTC a ainsi rappelé qu'elle avait demandé au secrétaire d'Etat au budget un moratoire sur les suppressions d'emplois pour les années 2016 à 2019, le temps que les services absorbent la réforme. Enfin, la CFTC a rappelé à la direction générale que cette réforme ne pouvait se faire à minima et que tous les moyens (formation, communication....) devaient être mis en œuvre pour que celle-ci réussisse, l'image de notre administration en dépendant.

En réponse, l'administration a admis que cette réforme ne serait pas « un long fleuve tranquille » et que la surcharge de travail n'était pas quantifiable pour le moment.

Dispositif de formation au PAS

La mise en place du prélèvement à la source s'accompagne d'un dispositif de formation spécifique qui se déclinera sur 3 ans (2017, 2018 et 2019). Ce dispositif privilégiera les formations en « présentiel » avec des organisations en local et pourront être complétées par des formations à distance. Tous les agents, chefs de service et agents des SIP, SIP-SIE, SIE, trésoreries et plates-formes d'accueil à distance seront formés aux spécificités du prélèvement à la source. Les contenus des formations étant adaptés aux besoins de chacun des publics en fonction du calendrier et de la nature travaux des différents services. Dès février 2017, des formations de deux jours sont proposées aux agents des services concernés.

La CFTC a indiqué qu'une formation de deux jours était insuffisante pour répondre aux nombreuses interrogations des collègues. De plus, la CFTC a rappelé son attachement aux formations présentielles plus à même de répondre aux problématiques des agents que les e-formations.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Dispositif d'assistance au PAS

La direction générale, consciente des sollicitations importantes découlant de cette réforme, va mettre en place des dispositifs d'accueil à distance spécifiques.

- En ce qui concerne les particuliers, les centres de contact vont être mobilisés partiellement (campagne déclarative) puis complètement (dès la campagne des avis) pour répondre aux questions des usagers sur leur taux de prélèvement. L'accueil téléphonique « classique » reviendra dans les services locaux. Par ailleurs, une partie des effectifs des centres impôt service sera mobilisée

- En ce qui concerne l'assistance aux tiers collecteurs, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) sera l'interlocuteur naturel puisqu'il exploite les flux de la DSN. Ce premier dispositif d'assistance sera également alimenté par la DGFiP en questions-réponses et en fiches pour permettre aux agents du GIP et à son site internet d'apporter une réponse de premier niveau aux questions les plus simples sur le dispositif du PAS. Si nécessaire, le niveau 2 d'assistance associant des agents volontaires de la DGFiP à la structure existante, pourra être sollicité. Enfin, les questions complexes seront traitées par la DGFiP dans le niveau 3 d'assistance.

La CFTC a fait remarquer que la mobilisation totale des CDC dès la campagne des avis allait fortement impacter l'accueil des 15 départements qui bénéficiaient de leur aide. Par ailleurs, des doutes subsistent sur la capacité du GIP à absorber la charge de travail liée au passage au PAS.

Dispositif de communication sur le PAS

La communication mise en œuvre en 2017 sera rythmée par les étapes clés de mise en place de la réforme que sont les deux campagnes (déclarative et de mise à disposition des avis). Il s'agira en effet d'accompagner les 37 millions de foyers fiscaux ainsi que les professionnels (collecteurs, éditeurs de logiciels, organisations professionnelles) dans les différentes étapes du déploiement de la réforme. Une communication « média » sera mise en place : les services de presse des ministères économiques et financiers accompagneront

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfiip.fr

cftcdgfiip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



toutes les étapes du dispositif via des points presse, des communiqués / dossiers de presse, des interviews ou la diffusion de contenus spécifiques à destination des journalistes.

La CFTC a rappelé que la communication envers les usagers et les tiers collecteurs allait être un vecteur important de réussite de cette réforme de grande ampleur et que la direction générale devait agir par tous les canaux mis à sa disposition pour délivrer une information claire aux usagers et aux tiers collecteurs

Le rôle des correspondants PAS

Enfin, dans chaque direction locale sera mis en place un correspondant « prélèvement à la source ». Il aura vocation à assurer le suivi de l'animation du PAS dans sa direction en collaboration avec les cadres concernés. Il pourra ainsi suivre plus particulièrement le dispositif de formation en lien avec le responsable local de formation, ainsi que le dispositif de communication interne (voire externe) en lien avec le chargé de communication en local. Il sera fortement engagé, en tant qu'expert, à faire partie de l'équipe locale de formation pour le dispositif relatif au PAS.

La CFTC DGFIP est consciente de l'impact monstrueux sur les services d'une réforme du recouvrement de l'impôt qui ne s'imposait pas. Elle restera vigilante sur les sujets de l'information des publics et de la formation des personnels qui sont des piliers essentiels sur lesquels cette réforme s'appuie.

Des échecs sur ces 2 sujets altéreraient fortement sa mise en place.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgip.fr

cftcdgip@gmail.com